



## Refus de la garde alternée par la maman

Par **anne1960**, le **16/02/2009** à **22:46**

Bonjour,  
Je vous écris pour mon neveu. Il vit en concubinage et il a 2 enfants. Son amie lui a avoué qu'elle avait un autre homme dans sa vie depuis 3 mois. La mère de mon neveu est décédée il y a un mois et mon neveu est restée auprès d'elle durant les 2 derniers mois de sa vie. Donc, son amie l'a trompé pendant qu'il était auprès de sa mère.  
Aujourd'hui, elle lui dit l'aimer et veut rester avec lui. Lui il n'arrive pas à la pardonner. Il lui reproche son infidélité, son absence et son soutien durant les derniers mois de vie de sa mère. Il désire se séparer d'elle mais il aimerait obtenir la garde alternée. Elle s'y oppose. Ils sont infirmiers tous les 2. Lui il a des horaires fixes et il termine tous les soirs à 16 h 30. Elle, elle travaille en équipe et termine souvent tard les soirs (21h00 ou 23h00).  
Doit il prendre un avocat afin d'avoir plus de chance d'obtenir cette garde alternée ??  
Merci d'avance

Par **Paula**, le **16/02/2009** à **23:59**

Bonsoir,  
La garde alternée n'est pas acceptée systématiquement. Il faut un bon dossier pour l'intérêt de l'enfant.  
Oui, je vous conseille de prendre contact avec les Avocats qui font des consultations gratuites au Palais de Justice de votre ville. C'est assez délicat et renseignez vous bien. Cordialement

Par **Marion2**, le **17/02/2009** à **00:07**

Bonsoir anne,  
Il faut que votre neveu saisisse le Juge aux Affaires Familiales en recommandé AR auprès du Tribunal de Grande Instance.  
Le JAF statuera sur le droit de

garde ainsi que sur le montant de la pension alimentaire.rnrnLes décisions rendues par le JAF sont toujours dans l'intérêt des enfants.rnrnUn avocat n'est pas nécessaire.rnrnCordialement.

Par **Paula**, le **17/02/2009** à **00:12**

Bonsoir,rnrnSi vous n'êtes pas mariés, l'Avocat n'est pas obligatoire et vous pouvez rédiger la requête (lettre) vous même comme le précise Laure. Il faut qu'elle soit bien motivée pour obtenir la garde alternée.rnrnEt puis d'expérience, la garde alternée est acceptée quand père et mère sont d'accord et que tout est mis en place dans l'intérêt de l'enfant.rnrnCordialement

Par **anne1960**, le **17/02/2009** à **00:19**

Bonsoir,rnrnDonc aucune chance puisque la maman s'y oppose

Par **Marion2**, le **17/02/2009** à **00:24**

RE,rnrnPourquoi aucune chance ??? Ce n'est pas la mère ou le père qui décident ! rnrnLe JAF statuera dans l'intérêt de l'enfant !!! Mais tout dépend de l'âge aussi !rnrnQuel âge a l'enfant ?

Par **anne1960**, le **17/02/2009** à **00:26**

Rebonsoir,rnrnIl y a 2 enfants : 3 ans et 15 mois

Par **Paula**, le **17/02/2009** à **00:32**

Bonsoir,rnrnC'est vrai, comme dit Laure, pourquoi aucune chance.rnrnLa garde alternée est bien dans la mesure où les enfants ont autant de contacts ssavec père et mère. Mais il faut que les conditions s'y prêtent. Même école. Résidences proches l'une de l'autre et bonne entente entre père et mère.rnrnAhhhhhh ce n'est pas facile et le JAF a une grande responsabilité qu'il ne veut pas toujours prendre.rnrnLa tradition veut que les enfants, surtout en bas âge, soient confiés à la mère alors que le père a autant d'amour à donner. Mais là on est dans un débat philosophique. amitiés sincères

Par **anne1960**, le **17/02/2009** à **00:34**

rernrnPas de problème pour l'école et la nourrice. rnPar contre, je voudrais savoir si les

reproches de mon neveu envers sa femme peuvent peser dans la balance ?rnMerci

Par **Paula**, le **17/02/2009** à **00:38**

Bonsoir,rnrnTout pèse dans la balance et le JAF ne verra que l'intérêt de l'enfant.rnrnC'est la seule procédure dans laquelle les proches et les parents peuvent faire des attestations qui sont prises en compte.rnAmitiés

Par **Marion2**, le **17/02/2009** à **00:47**

RE,rnrnDans la mesure où la maman s'est bien occupée de ses enfants... c'est toujours l'intérêt de l'enfant qui prime...rnrnMais comme a bien dit DUTERTRE, pour les enfants en bas-âge (surtout le petit de 15 mois) il est pratiquement certain que la maman en aura la garde.rnrnCordialement.

Par **Paula**, le **17/02/2009** à **00:50**

Bonsoir,rnrnOui, et c'est souvent un drame pour le père qui ne comprend pas. Mais c'est comme ça et on ne change pas du jour au lendemain.... je veux dire du siècle au lendemain.rnrnMais on n'est pas là pour donner notre avis et faire de la philosophie hein Laure ... Amitiés

Par **Paula**, le **17/02/2009** à **01:05**

Bonsoir,rnrnLaure au secours as-tu reçu mon message ????

Par **Paula**, le **17/02/2009** à **01:26**

Bonsoir,rnrnLaure j'ai eu ton message mais je ne peux pas y répondre (deux mains gauches)  
!!! Grrrrrrrrrrrrrrrrrr